

COMPTE-RENDU

Mmes : BARSSE - GIRODET - GRUET

Mrs : AUDOUX - BATISSON – BOURDOULEIX – CHEVARIN - CHARBONNEL — MEURINE - ROCCHETTO

Absente : Mme BRIQUET (procuration à Mr BOURDOULEIX)

Secrétaire de séance : Daniel MEURINE

Séance n° 6

Délibération n° 30092021-29

Objet : Changement de gérance à l'Auberge multiple rural de Montjoux

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite au congé donné par Madame Evelyne DILLON, gérante de l'Auberge de Montjoux - multiple rural, congé effectif à compter du 20 décembre 2020, ainsi que des candidatures reçues en mairie, il convient à présent de procéder au choix du futur gérant, ainsi que des conditions à prévoir au contrat.

Il donne alors lecture des différentes propositions reçues et propose un tour de table afin que chacun puisse s'exprimer sur les éventuels repreneurs de l'Auberge.

Il expose ensuite à l'assemblée le montant annuel du loyer actuel qui s'élève à 5 150 € HT pour le fonds et les lieux loués et propose qu'afin d'aider la reprise du commerce, il soit appliqué des facilités financières.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal après débat et échange de vues, à l'unanimité des membres présents :

1. décide de retenir la candidature de Mr Frédéric DALBE, domicilié 30 chemin de Maintenu à Saint-Germain-en-Mont-d'Or (Rhône) ;
2. dit que le montant annuel du loyer sera défini comme ci-dessous :
 - a. Loyer pour le fonds, hors TVA à deux cent trente et un euros (2 750 €)**
 - b. Loyer pour les lieux, hors TVA à deux mil quatre cents euros (2 400 €) ;**
3. décide d'accorder la gratuité de la moitié du loyer pendant les **4 premiers mois** de gérance ;
4. dit que le contrat de location gérance sera rédigé sous la forme administrative avec prise d'effet au 10 novembre 2021 ;
5. autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la gérance.